

CONVOCATION DU 27 AOUT 2018 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 SEPTEMBRE 2018

Convocation en date du 27 Août 2018, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi trois septembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 Juin 2018.

- 1) Révision des prix de repas cantine scolaire 2018/2019 – Points sur la rentrée scolaire
- 2) Demande de signalisation d'information locale d'une association
- 3) Points sur les travaux en cours
- 4) Requête tribunal administratif – Dossier Léon
- 5) Informations Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 6) Questions diverses.

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Date de convocation : 27 Août 2018

Date d'affichage : 27 Août 2018

L'an deux mille dix-huit et le trois du mois de Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : Mme TORTE Suzanne, M. ALLEGRE Guillaume, M. CONDOR Alain, Mme HENNACHE Marie Hélène, Mme DUPLAND SCHANDELET, M. TREMBLEY Guy, M. BREYSSE Dominique, M. FERMENT Bernard, Mme MAILLOT NEYRAND Lydie, BERGOUNIOUX Serge, Mme TERME Annie, Mme PERGE Christine, Mme BACCONNIER Virginie

Excusé : M. VALETTE Alain.

Procuration : M. VALETTE Alain procuration à M. DALVERNY Jérôme

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT NEYRAND Lydie.

*Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00*

---

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 Juin 2018.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

1) REVISION DES PRIX DE REPAS CANTINE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur Benoit COURT du restaurant « Aux Vieux Arceaux », fournisseur des repas de la cantine scolaire a informé la Mairie par courrier du 31 juillet 2018, d'une augmentation de 3 % du prix du repas à partir du 31 août 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote le tarif suivant applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018 : Repas servi à la cantine scolaire : 3.39 € + 3% = 3.49 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## 2) DEMANDE DE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE D'UNE ASSOCIATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 20 juin 2018 de l'association « Compagnie Pas à Pas » située au 127 chemin de la Roche demandant un fléchage des locaux de l'association.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de ne pas donner une réponse favorable à cette demande.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## 3) POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

Le Maire fait le point sur divers chantiers en cours à savoir :

- Salle des Fêtes : les travaux n'ont pas pris de retard et seront terminés fin octobre 2018.
- Eglise : les travaux sont terminés, il manque seulement le nettoyage ainsi que l'aménagement (mise en place des bancs, etc. ...).
- RD 19 : Divers petits aménagements ou modifications (regards, signalisations, balises, etc. ..) restent à réaliser et ont été signalés à l'entreprise titulaire du marché.

## 4) REQUETE TRIBUNAL ADMINISTRATIF – DOSSIER AFFAIRE LEON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le dossier Madame LEON Marie Thérèse. Le Tribunal Administratif de Lyon en date du 4 juillet 2018 a envoyé à la Commune une copie de la requête présentée par Madame LEON Marie Thérèse.

De ce fait, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, 16°, et L 2122-23 ;

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que le maire dispose du pouvoir d'ester en justice, tant en demande qu'en défense :

\* donne pouvoir au Maire d'ester en justice :

- en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même attrait devant une juridiction pénale ;
- en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;
- dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les

juridictions pénales ;

\*de prendre contact avec l'assurance de la commune pour une aide à la rédaction du mémoire.

Le Maire est invité à rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## 5) INFORMATIONS PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'afin de communiquer au mieux, la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a organisé :

- Une réunion pour l'ensemble des élus le Mercredi 12 Septembre 2018 à 18 heures à la Salle des Fêtes de Meyras.
- Une réunion publique le Jeudi 27 Septembre 2018 à 18 heures à la Salle des Fêtes de Lalevade.

## 6) QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage Public :

Le Maire fait part de l'essai positif concernant l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures au poste de Fabrias ; après discussion, il a été décidé de continuer ce test et de mettre cette question en ordre du jour à un prochain conseil municipal.

- Célébration du 11 Novembre 2018 :  
Une célébration pour le centenaire aura lieu à Jaujac à 11 heures, avec une reconstitution d'une tranchée. Après discussion, une cérémonie avec appel aux morts des Pradois aura lieu à 9 heures 45 ou plus tôt dans la matinée.
- 4L TROPHY-EDITION 2019 :  
Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'une personne de Prades et une de Lalevade vont participer au 4L TROPHY-EDITION 2019, au prochain conseil municipal un projet sera présenté pour demander un soutien financier. Un élu a demandé s'il était possible d'avoir un partenariat avec les écoles de Prades, Le Maire va en faire la demande auprès de la Directrice.
- Quartier de Brousse :  
Le Maire indique qu'il y a un contentieux concernant l'eau à usage agricole.
- Entretien des voies communales :  
Sur certaines voies communales les travaux de fauchage n'ont pas été complètement terminés. A cet effet, une élue fait part de ses recherches concernant la mise en place sur la commune de l'éco-pâturage le long des voies communales pour le débroussaillage.
- Une élue fait part de son inquiétude concernant la mise en place des points de regroupement des ordures ménagères et du tri sélectif par la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans. Une discussion est engagée à savoir :
  - les gens vont-ils continuer à trier ? ;
  - pour certaines personnes il est difficile voire impossible de se rendre au point de regroupement le plus proche ;
  - y a-t-il une économie réelle pour la collectivité ? ;
  - ne va-t-on pas retrouver de plus en plus de dépôts sauvages autour de ces points de regroupement ?
- Une élue demande des renseignements concernant le financement du boulodrome en construction par la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans sur la Commune de Fabras.
- Un élu signale un manque d'information concernant la collecte des ordures ménagères qui a eu lieu le 15 août 2018 et demande si le personnel a une compensation financière les jours fériés.

## QUESTIONS DIVERSES DU PUBLIC :

- Une administrée déplore la mise en place des points de regroupement concernant les ordures ménagères et le tri sélectif. La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans impose sans aucune concertation, il y a aucune communication des chiffres et demande une réunion d'information avec le Président de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans.
- Une administrée signale que le panneau d'indication « chemin des Plots » est mal positionné. Le Maire prend en compte sa demande, la signalisation sera modifiée.
- Une administrée signale un problème d'assainissement collectif défectueux au quartier de l'Hoste du Fau. Le Maire précise que suite au diagnostic effectué des travaux conséquents ont été réalisés sur le réseau de Prades et Lalevade afin de réduire l'arrivée d'eaux parasites.
- Une administrée demande si des travaux sur les berges le long de l'Ardèche vont être réalisés. Le Maire précise que des travaux sont prévus par l'Etablissement Public Territorial de Bassin. L'étude de faisabilité effectuée en 2018, les travaux seront réalisés en 2019/2020. Ce dossier fait partie des actions du contrat de rivière 2017/2021.

*La séance est levée à 23 heures 00 minutes.*